

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 décembre 2012

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2012 - (N° 541)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 159

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 5**ÉTAT B****Mission « Gestion des finances publiques et des ressources humaines »**

I. – Avant la mission :

« Immigration, asile, intégration »

insérer la mission et les programmes :

« Gestion des finances publiques et des ressources humaines »

« Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local »

« Stratégie des finances publiques et modernisation de l'État »

« Conduite et pilotage des politiques économique et financière ».

II. – En conséquence, modifier ainsi les annulations de crédits en autorisations d’engagement et en crédits de paiement :

(en euros)

Programme	+	-
Gestion fiscale et financière de l’État et du secteur public local	6 400 000	0
<i>Dont titre 2</i>	<i>6 400 000</i>	0
Stratégie des finances publiques et modernisation de l’État	3 400 000	0
<i>Dont titre 2</i>	<i>3 400 000</i>	
Conduite et pilotage des politiques économique et financière	6 400 000	0
<i>Dont titre 2</i>	<i>6 400 000</i>	
TOTAUX	16 200 000	0
SOLDE	- 16 200 000	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement a pour objet d’annuler sur les programmes « Gestion fiscale et financière de l’État et du secteur public local », « Stratégie des finances publiques et modernisation de l’État » et « Conduite et pilotage des politiques économique et financière » 16,2 M€ de crédits devenus sans emploi depuis le dépôt du présent projet de loi de finances rectificative, afin de participer à la couverture des besoins identifiés sur la mission « Défense ».